



Les services publics écoresponsables, c'est tout un art !

À l'occasion du nouveau dispositif « Services Publics Eco-responsables » (SPE), issu de la circulaire du Premier ministre du 25/02/2020, le CNC fait le point sur la mise en place des 20 mesures obligatoires. Ce socle couvre les thématiques définies comme prioritaires par l'action gouvernementale, à savoir :

- la mobilité des agents,
- une politique d'achats plus écoresponsables,
- une alimentation plus respectueuse de l'environnement,
- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics,
- la réduction des produits phytopharmaceutiques,
- l'économie circulaire et le numérique responsable.

Le CNC est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la culture. Il est composé d'environ 480 agents répartis sur 2 sites comme suit :

- 400 agents au siège situé sis 291 boulevard Raspail à Paris (75014), d'une surface de 10 500 m² ;
- 80 agents situés au Fort de Bois d'Arcy sis 7 bis rue Alexandre Turpault à Bois d'Arcy (78390), d'une surface de 18 120 m².

Le CNC a renforcé sa démarche environnementale à l'occasion du déménagement de son siège en juillet 2018. Ce tout nouveau dispositif SPE permet d'appuyer cette démarche et redoubler d'efforts pour une transition écologique et solidaire. Il s'agit pour le CNC de faire de ses agents les acteurs de cette transformation : gourdes et mugs ont été offerts à tous, suppression de toutes les imprimantes individuelles, réduction importante des poubelles par bureau, tri sélectif obligatoire, projets de dématérialisation à 100% des documents papiers, circulations et bureaux tous équipés de LED et détecteurs de présence, climatisation uniquement de certains espaces, un cahier des charges restauration aux objectifs stricts de circuits courts et labels Bio...

En 2020, le CNC a mis en place une politique RSE permettant un suivi rigoureux d'objectifs à atteindre. Cette dernière est construite autour de 4 volets : sociétal, social, environnemental et gouvernemental. Le dispositif SPE est pleinement intégré dans le volet environnemental.

1. Mieux se déplacer

Mesure 1 – Forfait et mobilités durables



Le Conseil d'Administration du CNC a validé le 16 juillet dernier la mise en œuvre du forfait mobilité au bénéfice des agents du CNC. Cette initiative fait suite au décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État. Ce forfait de 200€ est versé aux agents conducteur ou passager en covoiturage ou utilisant leur vélo pour leur déplacement domicile-travail.

→ Piste d'amélioration :

Au 1er septembre 2020, 74 agents se déplacent à vélo pour réaliser les trajets domicile-travail : le forfait mobilité permettra d'encourager cette mobilité douce.

Mesure 2 – Le covoiturage domicile-travail sera encouragé

81 % des agents se déplacent en transports en commun



Les sites du CNC se trouvant dans Paris intra-muros et proche banlieue, 390 agents se déplacent en transports en commun (chiffre au 1er septembre 2020), soit 13610€ de frais mensuels pris en charge par le CNC.

Les covoiturages actuels sont issus de l'initiative propres des agents suite aux grèves de début d'année et la crise sanitaire. Certaines habitudes se sont depuis pérennisées. Les quelques agents faisant du covoiturage ne sont pas inscrits sur des plateformes de covoiturage mais des habitudes issues de l'entre-aide et du bouche à oreille.

Mesure 3 – Le covoiturage professionnel pour les déplacements sera mis en place



Dans le cadre de leurs missions, les agents se déplacent en transport en commun uniquement.

Exceptionnellement :

- pour des raisons de logistique sur 1 évènement annuel, des covoiturages sont organisés avec les véhicules de service → kilomètres réalisés aller-retour : 400 km ;
- pour des raisons de service, 2 agents covoiturent sur leur lieu de déplacement (usage d'un véhicule de location).

→ Piste d'amélioration :

Pour améliorer les déplacements des agents, le CNC renforce sa procédure de suivi mensuelle des véhicules de service (kilomètres parcourus à chaque usage et trajet parcourus en covoiturage notamment).

Mesure 4 – Projet de mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques d’ici fin 2021



Au 1er septembre 2020, le CNC ne dispose d’aucune borne de recharge pour véhicules électriques.

→ Pistes d’amélioration :

- au siège du CNC, le projet de mise en place de bornes de recharges par la Mairie du 14^e arrondissement est en cours.
- à Bois d’Arcy, le projet d’achat de 4 véhicules utilitaires propres (hybride/électrique) est en cours de réflexion.

Mesure 5 – 50% des véhicules de fonction et de service devront être électriques ou hybrides

13 véhicules à usage professionnel contre 16 en 2018
8% de la flotte est électrique



Au siège du CNC, l’installation de bornes électriques est impossible compte tenu des contraintes bâtementaires et réglementaires. En effet, pour des raisons de sécurité incendie, le PLU de Paris interdit l’installation de bornes électriques en 2^eme et 3^eme sous-sols et le site ne dispose pas d’espaces permettant le stationnement extérieur. La seule possibilité en cours de discussion est l’installation de bornes de recharges par la Ville de Paris sur la voirie du boulevard Raspail.

Sur le site de Bois d’Arcy, il y a pour projet de remplacer 4 véhicules utilitaires diesel par 4 véhicules électriques/hybrides. La date d’achat n’est pas encore arrêtée pour des raisons budgétaires.

Le CNC ne dispose que d’un véhicule de fonction : 1 scooter électrique.

La flotte du CNC est constituée des véhicules de service suivants :

- 2 berlines, dont 1 en vente qui sera remplacée par 1 neuve ;
- 6 citadines, dont 1 en vente qui ne sera pas remplacée ;
- 1 utilitaire neuf ;
- 4 véhicules utilitaires diesel prévus pour les activités logistiques qui seront remplacés par 4 véhicules propres.

→ Pistes d’amélioration :

- le CNC poursuit ses efforts environnementaux en réduisant la flotte de véhicule depuis le déménagement de 2018, et par l’achat responsable.
- objectif 2022 : 38% de la flotte sera hybride/électrique.

Mesure 6 – Des places de stationnement sécurisées pour les vélos des agents devront être prévues

16% des agents du CNC se déplacent à vélo ou trottinettes, soit 74 agents



Au siège du CNC, un garage à vélo sécurisé et couvert a été installé. L'installation a coûté 12 000€ (structure métallique avec abris et arceaux à vélos).

– 65 agents se déplacent à vélo ou trottinette au 1er septembre 2020.

Sur le site de Bois d'Arcy, de nombreux espaces libres permettent aux agents de garer leurs vélos. Le gardien du site est à proximité.

– 9 agents se déplacent à vélo ou trottinette au 1er septembre 2020, dont 2 alternent avec les transports en commun.

→ Piste d'amélioration :

- pour répondre à la demande exponentielle des agents sur le site parisien, il est prévu l'installation de plusieurs arceaux à vélo dans la cour intérieure, ainsi que devant l'entrée principale du site par la Mairie du 14^{ème} arrondissement. Ce dernier projet est en cours de discussion et entre dans le cadre des travaux de voiries du boulevard Raspail.
- mise en place du « forfait mobilités durables » validé par le CA de juillet 2020.

Mesure 7 – À compter de janvier 2021, les ministères financeront des projets de réductions d'émissions de gaz à effet de serre à hauteur des émissions générées par les déplacements aériens des agents

9% des trajets totaux avion/train sont effectués en avion en 2019 et 10% en 2020



Depuis 2019, le CNC a fait le choix de réduire ses trajets en avion pour des raisons économiques et environnementales. Le CNC considère que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

La politique de voyage est similaire à la mesure n°7 du SPE : la mobilité d'usage est le train, l'avion n'est autorisé que pour les voyages internationaux ou lorsque le temps de trajet en train est supérieur à 4h, ou 6h aller-retour dans la même journée.

En 2019, 2106 trajets ont été effectués en train et en avion, soit 1 113 000 km. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est d'environ 45 tonnes de CO₂.

Par moyen de transport :

- le train représente 91% des trajets totaux, soit 6% de BEGES ;
- l'avion représente 9% des trajets totaux, soit 94% de BEGES.

En 2020 (de janvier à août), 428 trajets ont été effectués en train et en avion, soit 282 485 km. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est d'environ 14 tonnes de CO₂.

Par moyen de transport :

- le train représente 90% des trajets totaux, soit 4% de BEGES ;
- l'avion représente 10% des trajets totaux, soit 96% de BEGES.

→ Piste d'amélioration :

Mise en place, à l'étude, d'une carte carbone individuelle annuelle : chaque agent aura en fin d'année un bilan carbone de ses déplacements professionnels.

Mesure 8 – Une solution de visio-conférence devra être proposée à l'ensemble des agents du CNC pour réduire leurs déplacements

19% des salles de réunion du CNC, soit 3 sur 16, sont équipées d'un système de visio-conférence
100 % des agents sont équipés de système de conférence à distance



Depuis 2018, les agents du CNC ont développé une nouvelle méthode de travail, renforcée par les contraintes sanitaires du COVID-19 : organiser les réunions, rencontres et formations à distance par les modes de visio-conférences mis à disposition au maximum des possibilités. Exception est faite lorsque la tenue des événements en présentiel est impérative (festivals par exemple).

Au siège du CNC, 3 salles de réunion (2x30 places et 1x8 places) sont équipées d'un système de visio-conférence CISCO.

Tous les agents sont équipés des logiciels Skype entreprise et Teams permettant les réunions à distance sur les 2 sites.

→ Piste d'amélioration :

Amélioration des équipements actuels prévue pour la fin d'année 2020, permettant d'organiser des réunions pour un plus grand nombre de participants et aussi assurer des réunions avec un mix de présentiel et distanciel.

2. Mieux acheter

Mesure 9 – Suppression des achats de plastique à usage unique

12 000 gobelets en plastique utilisés en 2020 contre 64 000 en 2019
2025 bouteilles plastique utilisées en 2020



Lors du déménagement du siège parisien, le CNC a décidé de supprimer les gobelets à usage unique de toutes les fontaines à eau et des distributeurs de boissons. Pour encourager les agents à poursuivre cet engagement, le CNC a offert à tous un mug et une gourde. Leur usage en est désormais la norme. Pour les invités extérieurs, à l'occasion de réunions ou d'événements, le CNC s'est équipé de carafes et verres à eau. Cet usage sera mis en place lorsque les mesures sanitaires du COVID-19 actuelles seront levées.

Au cours de l'année 2020, le CNC n'a réalisé qu'une faible commande de gobelets, touillettes, couverts et assiettes plastique. Leur usage répond majoritairement aux impératifs des mesures sanitaires du COVID-19. Les derniers gobelets en usage d'une machine à boissons chaudes visiteurs sont en cours de substitution.

Un guide les écocgestes distribué à tous les agents, affiché dans toutes les tisaneries et en ligne sur une page dédiée : sensibiliser les agents à la non production de déchets.

Du côté des prestataires, le CNC veille à ce que le traiteur ne propose plus de plastiques à usages uniques (flûte à champagne, gobelets, assiettes, couverts...). Ainsi, le Noël des agents 2019 a été demandé par le CNC sans plastique, donc un coût supplémentaire assumé.

→ Pistes d'amélioration :

- notification, en septembre 2020, d'un marché gestion et tri des déchets: volonté de réaliser un suivi rigoureux des déchets générés afin de les réduire ; opérations de communications diverses et de formation/animation par le prestataire.
- recherche d'une solution alternative pour les quelques gobelets encore utilisés aux machines à boissons pour visiteurs.

Mesure 10 – À compter de janvier 2021, tous les marchés publics devront intégrer des clauses contre le risque de déforestation

100% des marchés concernés prévoient des clauses environnementales



→ Piste d'amélioration :

- intégration des clauses types contre le risque de déforestation proposées par la Direction des Achats de l'Etat (DAE).

Mesure 11 – L'usage du papier recyclé devient la norme

90 % de papier recyclé (gris), contre 10 % de papier blanc depuis juillet 2020

40 % de réduction de la consommation papier entre 2017 et 2019



Le CNC s'est engagé à ne proposer à ses agents que du papier blanc issu des forêts gérées durablement depuis plus de 20 ans. Depuis juillet 2020, le CNC a instauré le papier recyclé gris comme papier d'usage. Le papier blanc n'est utilisé que de manière exceptionnelle et encadrée.

Entre 2018 et 2020, le CNC a décidé de réduire de manière drastique ses consommations de papiers et améliorer ses dépenses énergétiques. Il a donc opéré un changement radical dans les habitudes des agents : la suppression des imprimantes individuelles par des photocopieurs multifonction. Ainsi, ce sont près de 480 imprimantes individuelles qui ont été retirées, puis réemployées, pour 35 photocopieurs multifonction.

Évolution de la consommation papier entre 2017 et 2019 :

- en 2017 : 3 607 500 feuilles ont été imprimées, soit l'équivalent d'une pile de la taille de la Tour Eiffel ;
- en 2019 : 2 191 195 feuilles ont été imprimées, soit 40 % de diminution depuis 2017.

→ Piste d'amélioration :

- notification, en septembre 2020, d'un marché gestion et tri des déchets : volonté de réaliser un suivi rigoureux des déchets générés afin de les réduire ; opérations de communications diverses et de formations/animations par le prestataire.
- mise en place d'une solution de parapheurs dématérialisés d'ici fin 2020 : réduction de la consommation papier.

3. Mieux se nourrir

Mesure 12 – Pour les restaurants d'entreprise, l'approvisionnement devra être fait en produit de qualité et circuits-courts : au moins 50 %, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique

90% des denrées alimentaires sont fraîches

80% des denrées alimentaires sont issues de circuits-courts dont au moins 50% issus de l'agriculture biologique ou labellisée



Le CNC propose une prestation de restauration collective sur le site du siège parisien. Le restaurateur respecte un cahier des charges aux attentes et exigences hautes.

En effet, conformément au marché « *Tous les plats sont préparés en cuisine. Il s'agit d'une préparation sur place majoritairement à partir de produits frais.* »

Le CNC impose au restaurateur de réaliser un plan alimentaire sur 6 semaines en amont.

→ **Pistes d'amélioration :**

- conserver l'actuel cahier des charges pour la publication du marché à venir.
- améliorer la communication de la provenance des denrées et de leur label auprès des agents.

4. Mieux gérer les énergies des bâtiments publics

Mesure 13 – Outil de suivi de consommation des fluides (eau et énergie) efficace pour optimiser la facture énergétique



Le CNC effectue un suivi annuel de ses dépenses énergétiques via des outils propres.

→ **Piste d'amélioration :**

- dans le cadre du décret tertiaire, le CNC aura un outil de suivi complémentaire via la plateforme OPERAT.

Mesure 14 – Dès mars 2020, l'achat de chaudière au fioul ou la réalisation de travaux lourds sur ces dernières sont interdits. Elles seront supprimées d'ici 2029

0 chaudière au fioul sur les sites du CNC



Dans le cadre de son projet de réhabilitation du nouveau siège, le CNC a démantelé en 2017 la chaudière au fioul existante.

Aujourd'hui, les chaudières des 2 sites fonctionnent au gaz de ville.

Mesure 15 – L'État se fixe des objectifs de réduction de deux tiers de la facture énergétique et de 50% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2022



Comme précisé à la mesure n°16, le CNC poursuit ses efforts d'amélioration des performances énergétiques.

→ **Piste d'amélioration :**

- 1/ plan d'action d'amélioration des performances énergétiques des sites à venir : réalisation d'un audit énergétique + bilan carbone des scopes 1 et 2 (+scope 3 en 2nd phase).
- 2/ suivi des mesures imposées par le Décret tertiaire.
- 3/ objectif de réduction des GES à déterminer suite à la réalisation des points 1 et 2.

Mesure 16 – Travaux simples de réduction de la consommation d'énergie sur les immeubles



Le CNC poursuit l'amélioration des performances énergétiques des 2 sites en travaillant à la définition d'un plan d'action pluriannuel. Ce dernier nécessite la réalisation d'un audit énergétique ainsi que d'un bilan carbone des scopes 1 et 2 (+scope 3 en 2nd phase), dont le démarrage est prévu en fin d'année 2020. Les résultats permettront d'envisager des opérations de travaux nécessaires à la réduction des consommations énergétiques.

Dans les divers projets de travaux en cours d'étude :

- à Bois d'Arcy il est étudié la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, remplacer les ampoules par des LED moins énergivores ou encore l'installation de détecteurs de présence pour économiser l'énergie issue des luminaires ;
- au siège parisien, suite à la réhabilitation du site, l'objectif premier est le remplacement de toutes les fenêtres prévu sur un plan pluriannuel de 4 ans à compter de 2023 (délai prévisionnel de démarrage des travaux tenant compte des procédures en amont de notification des marchés de prestations intellectuelles pour AMO et MOE notamment). Autres projets de travaux en cours de réflexion : récupération des eaux pluviales, panneaux photovoltaïques, végétalisation du toit et remplacement de la chaudière.

Mesure 17 – Campagne de sensibilisation auprès des agents afin de développer des comportements autonomes et responsables



Suite au déménagement du siège parisien, divers moyens ont été mis en place (CF introduction) permettant aux agents d'adopter des comportements responsables. En mars 2020, une plaquette imagée des bonnes pratiques intitulée «Les ecogestes c'est tout un art!» a été publiée sur l'intranet du CNC, distribuée aux agents et affichée dans les tisaneries.

Le CNC souhaite aller plus loin en renforçant son action de sensibilisation, et permettre aux agents de devenir des acteurs eco-responsables tant sur leur lieu de travail qu'au quotidien en tant que citoyen.

Pour cela, il a décidé de :

- créer une équipe projet RSE, chargée de mettre en place et diriger la stratégie RSE de l'établissement : pilotage par le Secrétariat général (la Secrétaire générale et une chargée de mission) et par la Direction de la communication (sa directrice et une chargée de mission) ;
- créer un comité RSE, dirigé par l'équipe projet, réunissant un référent par direction : l'objectif est de pouvoir communiquer de manière transversale auprès de tous les agents du CNC ;
- créer un groupe de travail « développement durable », dirigé par les Services Généraux, et constitué d'agents motivés pour proposer des idées d'améliorations des pratiques bureautiques ayant un impact positif sur l'environnement ;
- adhérer au Club du Développement Durable des Etablissements et Entreprises Publiques (CDDEP) en mars 2020 : lieu d'expérimentation du secteur public en matière de responsabilité sociétale, un moteur pour favoriser l'échange et la recherche créative des meilleures approches de la responsabilité sociétale des organisations ;
- nommer un correspondant SPE au CNC pour effectuer un suivi du dispositif via la plateforme OSMOSE.

→ **Piste d'amélioration :**

Le CNC a pour projet de proposer diverses formations à ses agents à compter de fin 2020, notamment :

- sensibilisation aux causes et enjeux du changement climatique.
- sensibilisation aux écogestes (comportements responsables au travail et chez soi).

5. Mieux protéger la santé et les écosystèmes

Mesure 18 – Arrêt de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts et voiries

0% de produits phytopharmaceutiques



Le CNC n'utilise aucuns produits nocifs, donc respectueux de l'environnement. En effet, les élagages sont assez espacés et réalisés mécaniquement. Sur le site de Bois d'Arcy le fauchage n'est réalisé que deux fois par an. Lors de la taille et de l'abattage annuel des arbres malades et abîmés, les branches coupées sont broyées et compostées sur le site.

→ **Piste d'amélioration :**

- sur le site de Bois d'Arcy, pour l'entretien des espaces verts, il y a en projet l'accueil de quelques moutons.

6. Mieux gérer les ressources

Mesure 19 – Lors de leurs remplacements, les matériels doivent systématiquement être proposés aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire



Le CNC a déménagé son siège en juillet 2018, et a procédé à une vente aux enchères de la totalité de ses mobiliers. Des particuliers et des professionnels (des associations notamment) en ont bénéficié lors d'une vente aux enchères publiques. Cette opération a permis de financer une partie du déménagement dans des locaux réhabilités et équipés de mobiliers neufs.

→ **Piste d'amélioration :**

- le CNC étudie différentes pistes pour proposer les matériels remplacés, que ce soit pour le matériel informatique, comme pour les fournitures de bureau

Mesure 20 – Développement d'une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public et achat de matériel reconditionné



Le CNC travaille à divers projets pour mettre en œuvre cette mesure :

Réduction de l'empreinte carbone du numérique :

- réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre scope 3 ;
- sensibilisation aux ecogestes : proposer des opérations de nettoyage numérique (boîtes emails et réseaux partagés) et communication des chiffres avant/après ;
- formation à l'archivage numérique en vue de la mise en place du parapheur dématérialisé.

Achat de matériel reconditionné :

- le CNC étudie les possibilités de faire appel à des achats de matériels reconditionnés car actuellement l'UGAP (Union des Groupement d'Achats Publics) ne propose pas ce service.



Contact

**Centre national du cinéma et de
l'image animée**

291 boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14
www.cnc.fr

secrétariat général

developpement.durable@cnc.fr

direction de la communication

tél: 01 44 34 36 52

septembre 2020